

<b>DEPARTEMENT</b> <b>Ardèche</b> <b>ARRONDISSEMENT</b> <b>Largentière</b> <b>CANTON</b> <b>Berg-Helvie</b>	<b>Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER</b>
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Juillet 2023
	L'an <b>deux mille vingt-trois, le dix juillet</b> , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, COMBAZ Sabine, CHENIVESSE Michel, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick, GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie Excusés : BIDORET Léa, BEQUE Christiane (pouvoir à Sabine COMBAZ), Absents : MAGNIN Mélanie	
<b>Secrétaire de séance :</b> Julie MOREL	
<b>Mode de scrutin :</b> Ordinaire	

L'auberge communale « Le Saint Jean » a réouvert depuis ce week-end. Un pot d'accueil pour l'inauguration aura lieu le mardi 11 juillet 2023. L'ouverture à la restauration se fera à partir du 13 juillet.

### 1°) Validation du procès-verbal du 22 Mai 2023

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

### 2°) Point sur les différents dossiers en cours

Courrier du Président du foyer rural de Lussas informant de la motion prise en AG suite à la réduction de moitié de la subvention destinée aux jeunes de l'association par la CDC B&C

#### Subvention :

- Subvention de l'État (courrier du 13 juin) : 94751 € accordée pour les travaux de renforcement d'une partie du château
- Subvention du département (16 juin) : 200 000 € accordée pour la cantine scolaire.

Location estrade : Une rencontre a eu lieu avec le Comité des Jeunes afin de présenter le coût de la location de l'estrade puisque la mise à disposition par la Mairie du Teil ne se faisait plus. Une demande de prise en charge totale voire partielle a été faite. Le Comité des Jeunes a indiqué qu'une décision serait prise en fonction du résultat de la Fête Votive.

Fête à Pagnol : Le Maire fait part de diverses informations : Le Département ne finance plus les manifestations culturelles organisées par les communes ; les aides de la Région ont été restreintes, une demande a quand même été transmise par courrier et mail. Une première partie sera prévue dès 19h30 ; des affiches sont à disposition des élus pour les déposer et une réunion sera prévue pour l'organisation des préparatifs et de la soirée.

Courrier de l'ACCA du 29 juin 2023 : une demande de mise à disposition d'un terrain communal (environ 10m<sup>2</sup>) a été reçue en Mairie pour l'équarrissage du gibier. La commune propose une partie d'une parcelle située à côté de la station d'épuration. Une dalle devra être faite.

Fête votive 2023 : Bilan de la rencontre avec les jeunes du vendredi 7 juillet. La fête se présente plutôt bien ; pas de difficultés particulières. Les feux d'artifices sont à la charge de la Mairie.

#### Auberge communale :

- Inauguration le mardi 11 juillet à 18 heures
- Fin des travaux du mur de soutènement du jardin de l'Auberge au cours de l'été par l'entreprise JAUFFRE pour un montant HT de 11 130 €

### École :

- 50 heures seront consacrées au ménage de l'école cet été par Véronica pour éviter des heures complémentaires aux autres agents.
- 97 enfants sont attendus à la rentrée
- Il y a du mouvement sur les postes de deux enseignantes et la Directrice est en attente d'une réponse dans le cadre d'une évolution de carrière.

DGF 2024 : La Préfecture a demandé la longueur de voirie communale exacte afin de mettre à jour le fichier pour le calcul de la DGF 2024. Tony NURY, chargé de mission du service des routes a pris en charge le dossier, afin de mesurer l'ensemble des voiries, et modifier les noms suite à la mise en place de l'adressage. Cela devra être validé par délibération avant le 30 Août 2023.

SGC d'Aubenas : une rencontre a eu lieu avec le Comptable Public afin de lui présenter la commune et ses budgets. Cela a permis de faire un point sur « l'état de santé de la commune ».

### **3°) Taxes d'assainissement : Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 : Délibération à prendre**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différentes taxes d'assainissement du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. Le Maire rappelle que pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le montant de l'abonnement ne doit pas dépasser 40 % du total de la facture.

Le Maire rappelle que le budget assainissement est confortable.

Après discussion, le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année et donc de maintenir les tarifs en vigueur, soit les tarifs suivants :

Taxe pour tous les branchés		77.91	Euros/an/compteur
Taxe sur le m <sup>3</sup> d'eau	Jusqu'à 50 m <sup>3</sup>	1.68	Euros/m <sup>3</sup>
	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0.43	Euros/m <sup>3</sup>
	> 100 m <sup>3</sup>	0.38	Euros/m <sup>3</sup>

Décision : Accord à l'unanimité.

### **4°) Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Boule Saint Jean : Décision à prendre**

Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée en Mairie le 23 juin pour l'organisation du concours de boule lyonnaise les 24 et 25 juin 2023. Ce concours a rassemblé environ 120 participants, beaucoup de spectateurs. Le Maire précise que ce concours a d'importantes retombées économiques pour la commune (restauration, hébergement...). Après discussion et au vu de leur budget prévisionnel, le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite avoir le bilan financier de cette manifestation pour étudier la demande. Décision : La question est reportée à un prochain Conseil Municipal ; un courrier sera adressé à l'association afin d'obtenir le bilan financier.

### **5°) Recensement population 2024 : Délibération à prendre**

Le Maire rappelle que le recensement INSEE de la population doit avoir lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et que c'est à la commune de procéder aux enquêtes de recensement par une/des délibération(s) de l'organe délibérant, afin de désigner le coordonnateur communal dans un premier temps puis de fixer le nombre d'agent recenseurs (courant automne) et déterminer les modalités de rémunération des différents agents en charge du recensement. N'ayant pas encore toutes les informations concernant la rémunération de l'agent recenseur, généralement fixée en fonction des indemnités de l'INSEE, le maire propose de délibérer uniquement sur le coordonnateur communal. Le Maire explique la mission du coordonnateur communal : il est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement, il assure un soutien logistique aux chargés du recensement ; c'est également lui qui organise la campagne locale de communication, la formation et l'encadrement des agents recenseurs. Il peut être un élu ou un agent de la collectivité. Le Maire propose de créer cette mission et de déterminer les conditions de « rémunérations » (heures complémentaires rémunérées s'il y a lieu, car c'est une nouvelle mission).

Le Maire informe que Sandrine ROUMIEU est d'accord pour assurer cette mission, l'ayant déjà fait lors de dernier recensement. La nomination de la personne se fera par arrêté du Maire.

Décision : Accord à l'unanimité

### 6°) Choix du prestataire pour le service « cantine scolaire » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Maire rappelle que la conception et la livraison des repas étaient assurées jusqu'à maintenant par le Bistrot Le St Jean. Cette convention renouvelable chaque nouvelle année scolaire (tacite reconduction), lie notre commune à l'entreprise SARL Le Bistrot de St-Jean suite à la gérance de l'Auberge communale par cette dernière.

Sachant que l'auberge communale est fermée depuis novembre 2022 et que sa réouverture est prévue le 13 juillet 2023 avec de nouveaux gérants, Mme LELOUP et M. HACHON, il est légitime de se poser la question et d'interroger la SARL Leloup/Hachon sur ses intentions de prendre en charge le service cantine scolaire, étant précisé qu'ils ne seront pas opérationnels dès la rentrée de septembre.

Après discussion, le Maire propose de maintenir le service « Repas Livrés Cuisinés Restauration Scolaire Publique » jusqu'au 31 Décembre 2023 sous les mêmes conditions (réservation, livraison...) avec la SARL Le Bistrot de St-Jean qui a répondu favorablement avec un tarif identique à l'année scolaire précédente, soit 3.45 € TTC le repas. Décision : Accord à l'unanimité

### 7°) Point sur les budgets : Décision(s) Modificative(s) à prendre si nécessaire

Le Maire informe qu'il n'y a pas de DM à prendre pour les budgets commune et Assainissement. Par contre, une DM est à prendre pour le budget Auberge car des virements sont à faire entre les sections Fonctionnement et Investissement afin de pouvoir payer la facture concernant le mur de soutènement de l'auberge.

N° DM	Date	Objet	Montant
1	11/07/2023	DM 1 DU 10/07/2023	
		615221 - Bâtiments publics	-6 000,00
		023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 000,00</b>
		021 - Virement de la section de fonctionnement	6 000,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000,00</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>6 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>6 000,00</b>

### 8°) Divers

Didier BOYER indique qu'il verra avec l'employé communal (dès son retour de congés) pour reboucher les trous formés à l'entrée du camping.

L'entreprise SATP doit fermer la route des Rochers le mercredi 19 juillet 2023 afin de reprendre une partie de la chaussée. Elle se charge d'informer les personnes concernées.

La séance est levée à 21h15.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 1<sup>er</sup> Août 2023.

Driss NAJI,  
Maire de Saint Jean le Centenier.